



# CHARTRE ÉCOLOGIQUE 2025

## Article N°1 Sport et nature :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez (Plage de Le Portel, sentier des douaniers, dunes d'Equihen, forêt d'Ecault, Sentier des dunes) est basé sur un **équilibre écologique fragile**, on nous le prête avec confiance. Vous avez la charge de ne pas l'abîmer afin de pouvoir le faire découvrir aux autres lors d'éditions futures.
- Ne coupez pas le parcours afin de respecter la biodiversité (laisses de mer, oyats, arbustes).

## Article N°2 Sport, faune et flore :

- La faune de la forêt d'Ecault et du sentier des dunes est très riche, le calme est nécessaire pour ne pas l'effrayer, pas de bruit.
- Pour préserver la flore, restez sur le sentier balisé.
- Le passage hors des sentiers balisés est strictement interdit.

## Article N°3 Sport et écologie :

- Respecter l'environnement, la faune et la flore.
- Ni papiers, bouteilles vides et autres emballages de barres et/ou gels énergétiques usagés sur le sol, qu'ils soient biodégradables ou pas.
- Les accompagnateurs fumeurs ne doivent pas jeter leur mégot sur le sol.
- Les coureurs qui suivent doivent découvrir un espace naturel propre.

**Repères : un mouchoir papier met 3 mois à se dégrader, un emballage énergétique 450 ans, une bouteille plastique 1000 ans.**

**Des zones de dépôt de vos déchets seront mises à votre disposition à chaque ravitaillement merci de les utiliser.**

## Article N°4 :

Tous les participants en s'inscrivant au Trail Des 3 Forts s'engagent (cf. règlement) à accepter la charte.

Motifs de disqualification : non-respect des articles précédents.

## Nos engagements et actions envisagés :

1. Utilisation des chemins, sentiers existants ; aucun chemin n'est ajouté pour le respect du milieu.
2. Une vigilance accrue lors de la définition des parcours : accueil des participants hors des sites naturels, départs et arrivées hors des sites naturels, départs échelonnés depuis la plage et mise en place de boucles pour réduire le flux des participants sur les sentiers traversant les sites naturels, pas de circulation de véhicule à moteur pour l'encadrement de la manifestation.
3. Nombreux éco-signaleurs et dispositifs de canalisation des coureurs.
4. Balisage avec de la rubalise biodégradable et des panneaux que nous réutiliserons chaque année.
5. Passages réalisés sur l'intégralité des parcours par les bénévoles de l'association dès le jour suivant la manifestation pour déposer du balisage et des dispositifs de canalisation des participants et remise en état des sites.
6. Politique de gestion des déchets (ravitaillement hors sites naturels et sans emballage, sanction par exclusion de la course si rejet de déchets sur le parcours, tri sélectif).

**Signature de la charte :** électronique et obligatoire au moment de l'inscription

**Président Organisateur**